

ATTENDU QUE les avantages de cette plantation seraient aussi la transformation du CO₂ par le feuillage et de démontrer aux nombreux passants sur l'autoroute 20, une image verte et écologique de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne
Appuyé par Ryan Young

De conclure un contrat d'achat de plantes grimpantes (kiwi) afin de recouvrir la tour d'eau le long de l'autoroute 20 avec la compagnie Pépinière Grange Verte.

D'autoriser une dépense maximale de 2 991.20 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-701-50-622 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

03-130-10 Parc écologique de l'archipel de Montréal
--

ATTENDU QUE plus de soixante groupes et organismes de la région métropolitaine, les Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal (PPÉAM), se sont associés pour demander la création d'une ceinture verte dans le sud-ouest du Québec;

ATTENDU QUE le but poursuivi est de sauvegarder ce qui reste du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer, au sud-ouest du Québec, en s'assurant de conserver à perpétuité au moins 12% de cette zone écologique;

ATTENDU QUE c'est dans cette partie de son patrimoine naturel que se trouve la plus grande diversité biologique du Québec, alors que c'est en même temps celle qui est la plus vulnérable au développement urbain;

ATTENDU QUE sur quatorze régions métropolitaines au Canada, c'est dans celle de Montréal qu'on trouve le plus bas pourcentage de territoire en espace vert par habitant;

ATTENDU QUE les gouvernements canadien et québécois ont le devoir de remplir leurs obligations en vertu de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité, qu'ils ont tous deux convenu de mettre en œuvre, et que la création de ce nouveau parc démontrerait leur engagement à cet égard;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Paola L. Hawa

Que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue appuie la création du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal, vaste zone de conservation devant s'étendre de Sorel à la région du Suroît, et de Mirabel à la frontière américaine, et se présentant comme une mosaïque de forêts, plaines inondables, milieux humides, corridors naturels et d'îles, reliés entre eux par les cours d'eau qui sillonnent le Québec méridional.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit acheminée aux ministres fédéral et provincial de l'Environnement, ainsi qu'aux municipalités de la région métropolitaine de Montréal, aux chefs des partis politiques fédéraux et provinciaux et au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

Adoptée à l'unanimité.

12. FINANCES

12.1. DONNS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

03-131-10 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières
--

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne
Appuyé par James Anderson

D'autoriser la dépense et l'aide financière à l'organisme suivant, à savoir :

1. À la Paroisse Sainte-Anne-de-Bellevue pour l'achat de 2 verges/cu de compost ainsi que 3 arbres à déploiement moyen (automne) ainsi que l'aide du service des Travaux publics concernant ces plantations.

D'autoriser une dépense maximale de 450.00 \$, taxes incluses, pour le paiement de l'aide financière mentionnée ci-haut à même le poste budgétaire 02-701-50-622 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

12.2. AUTRES SUJETS

03-132-10 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Bouassaly
Appuyé par Ryan Young